



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.13
8 septembre 2025

Original : ANGLAIS

Dix-huitième Réunion des Parties contractantes à
la Convention pour la protection et la mise en
valeur du milieu marin de la région des Caraïbes

Kingston, Jamaïque, 13-16 octobre 2025

**État d'avancement et progrès du Mécanisme de coordination pour l'océan pour la
région des Caraïbes (MCO), son programme de travail et ses liens avec la
Convention de Carthagène.**

Document d'Information

À examiner par la vingt et unième réunion intergouvernementale (IGM21) sur le Plan d'action pour le Programme environnemental des Caraïbes et la dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène (COP18).

Objet : État d'avancement et progrès du Mécanisme de coordination pour l'océan pour la région des Caraïbes (MCO), son programme de travail et ses liens avec la Convention de Carthagène.

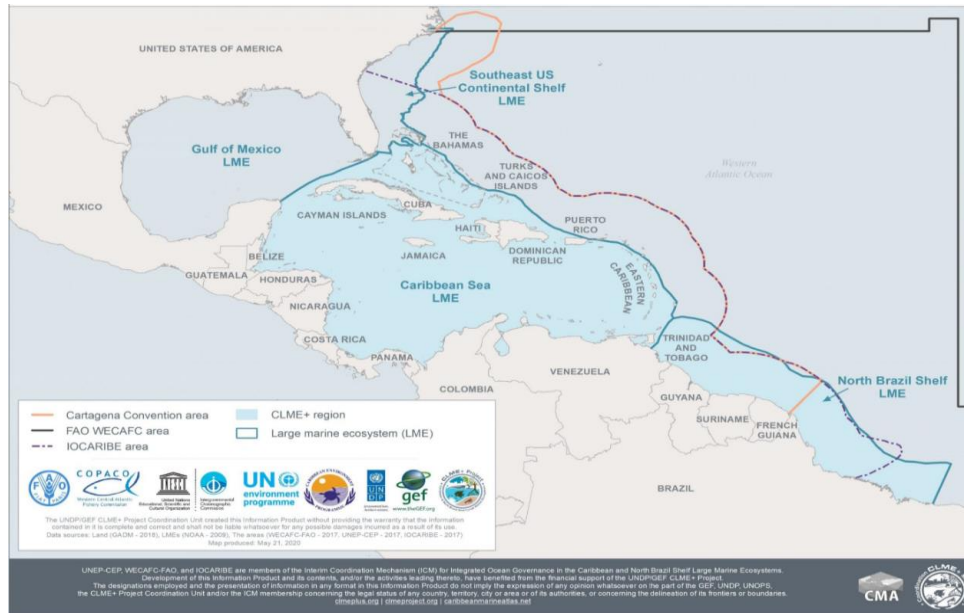
I. Contexte

Lors de la dix-septième réunion des Parties contractantes (COP17/IGM20) en 2023, les Parties à la Convention de Carthagène ont examiné et adopté la décision VIII relative au Mécanisme de coordination pour l'océan (MCO). Cette décision a pris note de l'ouverture à la signature du [« Mémoire d'accord permettant la création d'un Mécanisme de coordination pour l'océan pour soutenir la gouvernance intégrée des océans dans les Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau du nord du Brésil »](#) (« le PdA du MCO »).

Elle a en outre demandé au Secrétariat de collaborer avec l'Unité de gestion et de coordination du projet PROCARIBE+ (UGCP) du PNUD/FEM/UNOPS afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention de Carthagène et de ses protocoles, et a encouragé les Parties contractantes à signer et à participer au MCO. Le projet PROCARIBE+, d'une durée de cinq ans, apporte un soutien financier au MCO dans sa phase initiale.

Portée géographique

La portée géographique du MCO couvre les grands écosystèmes marins du plateau continental des Caraïbes et du nord du Brésil (zone couverte par le protocole d'accord), comme le montre la carte ci-dessous :



Le MCO a été conçu en réponse aux défis persistants de fragmentation de la gouvernance régionale des océans, identifiés dans les analyses diagnostiques transfrontalières régionales menées dans le cadre des projets CLME et CLME+. Il s'appuie sur le programme d'action stratégique CLME+ (2015-2025), approuvé au niveau politique, et a été conçu pour servir de mécanisme de coordination à long terme soutenant la gouvernance intégrée des océans pour la région des Caraïbes élargies.

Le protocole d'accord établit le MCO comme un mécanisme volontaire et non contraignant sur le plan juridique visant à :

- Renforcer la collaboration entre les États, les territoires et les OIG de la Grande Caraïbe.
- Promouvoir une gouvernance interactive et coordonnée des océans.
- Faire progresser la vision à long terme d'écosystèmes marins sains qui sous-tendent des économies océaniques durables.

L'entrée en vigueur du PdA du MCO en décembre 2024 a marqué une étape importante dans les efforts collectifs de la région visant à renforcer la coopération pour des écosystèmes marins et côtiers sains et résilients. Le MCO se positionne désormais comme une plateforme multipartite qui contribue directement à la

réalisation des objectifs de la Convention de Carthagène et de ses protocoles, tout en soutenant la mise en œuvre d'engagements internationaux tels que le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF), l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD 14 et objectifs connexes), l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

II. Progrès réalisés depuis la COP17

Après des années de négociations et de préparatifs, le PdA du MCO est entré en vigueur en décembre 2024, lorsque le nombre minimum de signatures requis a été atteint. Au 15 septembre 2025, 20 États et territoires et 9 organisations intergouvernementales (OIG) avaient signé le PdA du MCO.

Statut des membres du MCO

The OCM MOU is open to signature by 32 States & Territories (min. 17 needed to initiate the OCM)											
Steering Group	Antigua & Barbuda	Aruba	The Bahamas	Barbados	Belize	Brazil	Colombia	Costa Rica			
	Cuba	Curacao	Dominica	Dominican Republic	France on behalf of French Guiana, Guadeloupe, Martinique, Saint Barth, Saint Martin	Grenada	Guatemala	Guyana			
	Haiti	Honduras	Jamaica	Mexico	Netherlands on behalf of Bonaire, Saba, Sint Eustatius	Nicaragua	Panama	St. Kitts & Nevis			
	Saint Lucia	Sint Maarten	St. Vincent & the Grenadines	Suriname	Trinidad & Tobago	USA	UK on behalf of Anguilla*, BVI, Montserrat, Turks & Caicos*, Cayman Islands	Venezuela			
Legend: Green = Country had signed the MOU to date											
The OCM MOU is open to signature by 11 Intergovernmental Organizations (min. 6 needed to initiate the OCM)											
Executive Group	ACS	CARICOM Secretariat	CCAD	CRFM	FAO WECAFC	IOC of UNESCO (IOCARIBE)	OECS Commission	OSPESCA	UNDP	UN ECLAC	UNEP CEP
Legend: Green = IGO had signed the MOU to date											

Le MCO comprend trois organes principaux :

- Groupe de pilotage (OCM GP : États et territoires de la Grande Caraïbe) : fournit des orientations générales, supervise et donne des conseils de haut niveau au groupe exécutif, au secrétariat et aux groupes de travail du MCO.
- Groupe exécutif (MCO EG : organisations intergouvernementales ayant un mandat lié aux océans et actives dans la région) : formule des recommandations au groupe de pilotage afin de faire progresser les buts et objectifs du MCO.
- Secrétariat : soutient les activités du MCO. Le rôle du Secrétariat du MCO est actuellement exercé par l'UGCP PROCARIBE+ du PNUD/FEM/UNOPS.

Il convient de souligner que le MCO doit être comprise comme le collectif de ses membres. À cet égard, le MCO est, en premier lieu, constituée par ses membres. Le mécanisme a été conçu dans le but de soutenir et de faire progresser le mandat de chaque membre, tout en favorisant la collaboration et la coordination entre eux. Ce faisant, le MCO devrait produire des résultats qui se renforcent mutuellement et qui sont supérieurs à la somme des contributions individuelles, garantissant ainsi des avantages pour toutes les parties concernées.

Étapes franchies en 2024-2025 :

- Décembre 2024 : le nombre minimum de signatures du protocole d'accord requis pour permettre au MCO de commencer officiellement ses travaux a été atteint.
- Février 2025 : première réunion du groupe exécutif du MCO, convoquée par l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO). Le secrétariat de la Convention de Carthagène assure la vice-présidence du groupe exécutif du MCO.
- Mai-août 2025 : première réunion du groupe de pilotage du MCO, convoquée par l'Organisation des États des Caraïbes orientales et accueillie par le gouvernement de la Grenade (mai) et du Panama (virtuellement, août).

- Juin 2025 : Lancement mondial du MCO lors d'un événement parallèle à la Conférence des Nations unies sur les océans, co-organisé par le gouvernement de la Grenade.
- Septembre 2025 : Création et activation de quatre groupes de travail thématiques qui soutiendront la mise en œuvre du programme de travail du MCO.

Ces développements marquent la transition du MCO du concept à la mise en œuvre, fournissant un cadre pour la collaboration et la réalisation des priorités régionales.

III. Le programme de travail du MCO pour 2025-2028

Lors de sa première réunion, le groupe de pilotage du MCO a adopté un programme de travail pour 2025-2028. Ce programme est structuré de manière à fournir des résultats concrets qui s'attaquent aux causes profondes de la fragmentation de la gouvernance des océans, tout en soutenant les engagements pris dans le cadre de la Convention de Carthagène et de ses protocoles.

Une décision clé de la première réunion du groupe de pilotage a été la création officielle de quatre groupes de travail qui sont activés pour soutenir la mise en œuvre en temps voulu du programme de travail du MCO pour 2025-2028. Les groupes de travail ont pour mission d'aider, en coordination avec le GP, le groupe d'experts et le Secrétariat du MCO, à la réalisation des principaux résultats suivants :

- Plan régional pour un paysage/une infrastructure de données et d'informations marines (IDM), comprenant un centre de gestion des connaissances du MCO, prévu pour 2026 / (groupe de travail IDM)
- Mécanisme de rapport sur l'état du milieu marin et les aspects (socio)économiques associés (SOMEE) ; première version du SOMEE prévue pour 2026 / Groupe de travail SOMEE

- Nouveau programme d'action stratégique régional et holistique pour l'économie bleue et océanique (SAP), prévu pour 2027 / Groupe de travail SAP

Un groupe de travail supplémentaire a été créé pour soutenir l'intégration de la dimension de genre et de la jeunesse dans les efforts du SOMEE, du SAP et de l'IDM.

Lors de sa première réunion, le groupe de pilotage du MCO a notamment demandé au secrétariat du MCO de poursuivre l'intégration dans le programme de travail du MCO d'activités permettant de suivre les efforts liés à la gestion et aux réponses apportées au problème des sargasses dans le cadre de ses efforts de gestion des connaissances, en particulier en ce qui concerne le développement du centre de gestion des connaissances du MCO.

Le MCO devrait jouer un rôle à long terme en tant que plateforme soutenant la consultation, la coordination et la collaboration sur les questions océaniques dans la région. Un examen indépendant de l'efficacité du MCO et un plan de durabilité du MCO sont provisoirement prévus pour la fin 2027.

Le projet PROCARIBE+ apporte un soutien financier au MCO pendant toute la durée du projet (actuellement jusqu'en mai 2028). Pour plus d'informations sur le MCO, y compris le suivi des décisions du groupe de pilotage et exécutif du MCO, veuillez consulter [le site www.procaribepius.org](http://www.procaribepius.org) ou directement : caribbeanocm.org / oceancoordinationmechanism.org.

VI. Liens avec la Convention de Carthage

Depuis son lancement en décembre 2024, le MCO est devenu un mécanisme opérationnel qui soutient la Convention de Carthage et ses protocoles. Le PNUE, au nom du Secrétariat de la Convention de Carthage, étant déjà signataire du PdA du MCO, le lien institutionnel entre la Convention et le Mécanisme a été officiellement établi.

Le MCO devrait servir de plateforme intégrée permettant de faire progresser de manière plus coordonnée les objectifs de la Convention de Carthagène et les obligations de son protocole, tout en contribuant à la réalisation des engagements mondiaux en matière de biodiversité et d'océans, notamment le GBF de Kunming-Montréal.

Les principales synergies sont les suivantes :

SOMEE et protocoles de la Convention de Carthagène : le mécanisme régional de rapport sur l'état du milieu marin et des économies associées (SOMEE) (prévu pour 2026) répondra directement aux besoins en matière de rapports dans le cadre des protocoles LBS et SPAW, tout en répondant aux exigences mondiales en matière de rapports. Les mises à jour du SOCAR peuvent s'inspirer directement des modules SOMEE tout en conservant la profondeur et la conformité spécifiques au protocole.

Centre de connaissances et systèmes de données : le centre de connaissances du MCO, qui sera créé en 2026, servira de passerelle régionale reliant les plateformes de données existantes de la Convention de Carthagène à d'autres systèmes mondiaux et régionaux. Cela facilitera la normalisation des rapports, le partage des données et les flux d'informations pertinents pour les politiques.

Infrastructure de données et d'informations marines (IDM) : le plan directeur IDM du MCO (2026) renforcera les bases techniques nécessaires pour soutenir le suivi et l'évaluation dans le cadre de la Convention et de ses protocoles. En exploitant les flux de données nationaux, régionaux et mondiaux, l'IDM aidera les Parties à respecter leurs engagements de manière harmonisée et rentable.

Le Secrétariat de la Convention de Carthagène, en partenariat avec le Secrétariat du MCO et ses groupes de travail, peut donc s'appuyer sur le MCO comme plateforme de coordination pour renforcer ses programmes de travail, réduire les doubles emplois et améliorer l'efficacité régionale. Le MCO représente ainsi une plateforme grâce à laquelle les Parties peuvent tirer parti des synergies, réduire les doubles emplois et améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention.

VII. Prochaines étapes et appel à soutien

Afin de consolider les progrès récents, les Parties contractantes sont invitées à :

- Signer le protocole d'accord de l'OCM (si ce n'est déjà fait) et participer activement au groupe de pilotage de l'OCM.
- S'engager et/ou soutenir les travaux des groupes de travail du MCO en désignant des observateurs et en apportant des contributions techniques.
- Soutenir le MCO et la mise en œuvre de son programme de travail.
- Intégrer les activités du MCO dans les plans nationaux et régionaux, en conformité avec la Convention de Carthagène et ses protocoles.

Le Secrétariat est invité à poursuivre :

- Collaborer avec le projet PROCARIBE+ UGCP et ses partenaires pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail du MCO.
- Rendre compte des développements du MCO à la COP19.

VIII. Proposition de décision

Décision : Mécanisme de coordination pour l'océan des Caraïbes

La dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène :

Se félicitant du lancement, en décembre 2024, du « Protocole d'accord (MOU) permettant la création d'un mécanisme de coordination pour soutenir la gouvernance intégrée des océans dans les Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau du nord du Brésil » (le « Mécanisme de coordination pour l'océan pour les Caraïbes élargies », OCM), et notant le nombre croissant d'États, de territoires et d'organisations intergouvernementales qui l'ont signé ;

Prenant note avec satisfaction des premières réunions du groupe exécutif et du groupe de pilotage du MCO, de la nomination de la Grenade à la

présidence du groupe de pilotage et du Secrétariat de la Convention de Carthagène à la vice-présidence du groupe exécutif, du lancement mondial du MCO en juin 2025 lors de la troisième Conférence des Nations unies sur les océans, et la création de quatre groupes de travail thématiques du MCO pour soutenir le programme de travail 2025-2028 du MCO ;

Reconnaissant que les fonctions et le programme de travail du MCO soutiennent et peuvent contribuer à l'avancement du mandat de la Convention de Carthagène, et prenant particulièrement note des liens entre les éléments fondamentaux du programme de travail du MCO et le plan de travail 2026-2027 de la Convention de Carthagène ;

Invite le Secrétariat et toutes les Parties à soutenir et à participer à la mise en œuvre du programme de travail du MCO pour la période 2025-2028, y compris ses résultats prévus concernant le plan directeur pour les données et informations marines, le rapport sur l'état du milieu marin et les aspects socio-économiques associés (SOMEE), le centre de connaissances du MCO et le prochain programme d'action stratégique régional « Océans » (SAP).

2. Encourage les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à signer le PdA du MCO et à participer activement au MCO.

3. Invite les Parties contractantes et les partenaires à apporter leur soutien afin de garantir la mise en œuvre efficace et en temps voulu du programme de travail du MCO.

4. Demande au Secrétariat du MCO, en collaboration avec l'Unité de gestion et de coordination du projet PROCARIBE+ et les organes du MCO, de poursuivre l'intégration adéquate des activités menées dans le cadre du MCO et de la Convention de Carthagène et de ses protocoles, programmes de travail et plans, dans la mesure où cela est jugé mutuellement bénéfique, et de rendre compte des progrès réalisés à la COP19.